

## INFO-NÉGO

### Mouvement au Bureau exécutif

---

Selon nos récentes informations, plusieurs d'entre vous se questionnent sur l'état des négociations en cours et sur les mouvements au niveau du Bureau exécutif. C'est pourquoi votre Association tient à transmettre à l'ensemble de ses membres des informations sur ces deux sujets, lesquelles proviennent en partie de Bulletins spéciaux précédents qui ont pu échapper à la vigilance d'un certain nombre d'entre vous.

#### **Les négociations du contrat de travail**

Tout d'abord au niveau des négociations, comme stipulé dans notre Bulletin spécial du 6 octobre dernier, la dernière rencontre avec le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et la Sûreté a eu lieu le 27 septembre, lors de laquelle une offre du SCT a été déposée puis refusée séance tenante par votre Comité de négo. Par la suite, votre Association a déposé une contre-offre qui a été confirmée par écrit quelques jours plus tard. À l'instar de nos propos dans un précédent Bulletin, l'écart entre les partis demeure grand, à moins d'un changement d'attitude du SCT, nous pouvons même ajouter qu'un règlement à court terme n'est pas présentement envisagé.

Depuis ce temps, le nouveau Conseil des ministres ayant été assermenté le 20 octobre, force est de constater que nos acteurs à ce niveau n'ont pas changé à la suite des dernières élections provinciales. Toutefois, il y aura, d'ici les prochains jours, un changement d'intervenant en ce qui concerne le représentant de la Sûreté à la table de négociation. L'Association, quant à elle, n'est pas en reste puisque comme vous le savez, nous sommes présentement en processus électoral afin de pourvoir au poste de président à la suite de la démission de M. Dominic Ricard.

Il est bon de rappeler que sept (7) mois se sont écoulés depuis que notre contrat de travail a expiré. Historiquement, le délai pour obtenir un nouveau contrat avec le gouvernement a été d'un an et demi (1 ½) à quatre (4) années. Il en est de même pour les négociations des autres associations syndicales policières au Québec. Nous

sommes d'avis que ces données permettent de relativiser l'impact de ces quelques semaines de suspensions.

Par ailleurs, certains désirent revendiquer que l'Association révèle l'étude de rémunération globale des comparables confectionnée par l'ISQ. À ce sujet, peu de temps après sa réception, l'Association a émis un Bulletin spécial, le 12 avril 2022, portant précisément sur cette question, par lequel elle expliquait avec force et détails les motifs juridiques pour lesquels cette étude ne peut être rendue publique. Nous ne pouvons que vous y référer en cliquant sur [ce lien](#).

### **Mouvement au Bureau exécutif**

Comme mentionné précédemment, le processus électoral visant le remplacement du président démissionnaire est entamé. Le Bulletin spécial du 24 octobre vous a informé que la période de mise en candidature se termine le 7 novembre. Ainsi, s'il n'y a qu'une seule mise en candidature, celui-ci sera alors déclaré élu et entrera en fonction **dès mardi matin**. Évidemment, nous vous tiendrons informés du nom de votre nouveau président dès le 8 novembre, le cas échéant.

Dans le cas contraire, s'il y a plus d'un candidat, les délais prévus aux Statuts et règlements de l'Association **prévoient un dépouillement le 8 décembre**, lors du Conseil de direction qui se tiendra du 7 au 9 décembre 2022 à Québec.

Bien que certaines rumeurs puissent circuler à cet égard, il n'y a aucun conflit interne à l'Association ayant provoqué quelque départ que ce soit. Tel que mentionné dans son Bulletin « *la croisée des chemins* », les motifs de la démission du président sont strictement de l'ordre de sa vision personnelle de la situation.

Par ailleurs, les dossiers suivent leurs cours normaux. M. Dominic Ricard continue d'assurer ses responsabilités de président jusqu'à ce qu'un remplaçant soit élu et assurera même une période de transition pour cette fonction.

### **En résumé**

Au niveau des négociations entourant le renouvellement du contrat de travail, à moins d'une surprise de la part du SCT, l'écart entre les positions des parties demeure, pour le moment, assez grand pour qu'une hypothèse de règlement rapide puisse être écartée. Votre Comité de négociation se doit d'attendre qu'un nouveau président soit élu et qu'un nouveau représentant de la Sûreté soit nommé dans ce dossier, avant de tenter de poursuivre les discussions. Ce sont les principales raisons pour lesquelles il

n'y a pas eu pour le moment de nouveaux moyens de sensibilisation. Ces délais, bien qu'ils soient déplorables, ne devraient pas occasionner de retard indu compte tenu de l'historique des délais entourant le renouvellement des contrats de travail précédents.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de tout développement dans ces dossiers. Restez à l'affût de nos prochains Bulletins spéciaux et n'hésitez pas à les transférer aux membres qui, pour une raison ou une autre, n'en auraient pas pris connaissance. La collaboration de tous est nécessaire afin que les informations circulent adéquatement, dans l'intérêt de l'Association et de ses membres.

Syndicalement vôtre,

Votre Association